

Stocamine : Alsace Nature dépose une requête devant la Cour européenne des droits de l'Homme

L'avocat de l'association environnementaliste a déposé ce 23 avril une requête devant la Cour européenne des droits de l'Homme pour demander en urgence la suspension des travaux de remblayage à Stocamine.

Cet article est en accès libre. Pour soutenir Rue89 Strasbourg, [abonnez-vous](#).

Thibault Vetter

Publié le 24 avril 2024 · Imprimé le 25 avril 2024 à 08h11 · Modifié le 24 avril 2024 ·

🕒 1 minute



De nombreuses organisations écologistes s'opposent au confinement des déchets toxiques de Stocamine par un sarcophage de béton sous la nappe phréatique.

A

utorisés par le Conseil d'État à poursuivre le confinement définitif des déchets industriels ultimes de Stocamine sous la nappe phréatique, les gestionnaires du site réalisent des travaux dans les galeries. Mais Alsace Nature, fermement opposée à cette opération au vu du risque pour l'eau potable à long terme, emploie tous les recours juridiques possibles pour empêcher l'enfouissement de ces produits toxiques.

L'association environnementaliste a déposé, dans la soirée du 23 avril, une requête devant la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH). M^e François Zind, l'avocat d'Alsace Nature, décrit son angle d'attaque :

« Si le bloc 15 (zone dans laquelle des déchets irréguliers ont causé un incendie dans la mine en 2002, NDLR) et les autres galeries sont remblayées, cela rend inaccessibles des preuves d'infractions pénales pour abandon de déchets non-conformes au règlement de Stocamine. Nous soutenons donc devant la Cour européenne qu'il s'agit d'une entrave au droit de la défense.

Aussi, le tribunal administratif n'a pas encore rendu son jugement concernant la légalité de l'enfouissement définitif des déchets. Les travaux vont donc aussi à l'encontre du droit à un recours. »

L'association met en avant le droit des générations futures à vivre dans un environnement sain. Cinq personnes vivant à proximité de la décharge souterraine, dont le militant du collectif « Destocamine » Yann Flory ou l'ancien mineur Étienne Chamik, se joignent à la requête. « *La protection de l'environnement n'est pas assurée sur le long terme, et il y aura, à minima, une altération des écosystèmes aquatiques* », estime M^e François Zind.

La CEDH devra se prononcer dans les prochains jours.



**Retrouvez cet article sur
Rue89 Strasbourg !**



<https://www.rue89strasbourg.com/stocamine-alsace-nature-requete-cedh-suspendre-confinement-300146>

0 commentaire posté en ligne

À propos de l'auteur de l'article :



Thibault Vetter

enquête sur la grande précarité, la protection de l'enfance, l'environnement, les pollutions...